est portant modification au n° 12 du tarif général des douanes (mélasses étrangères pour la distillerie).

La Chambre adopte le projet tendant à l'extension du régime de l'admission temporaire à une nouvelle catégorie de fils de raisin.

La Chambre adopte la proposition, retour du Sénat, modifiant l'article 49 du code civil et prescrivant que la célébration du mariage sera mentionnée en marge de l'acte de naissance des époux.

LA CRISE AGRICOLE

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'interpellation de Jaurès sur la crise agricole.

DISCOURS DE M. DESCHANEL

M. Deschanel. — Peut-on croire que la situation actuelle de l'agriculture française soit telle que la expose M. Jaurès et si près de la peinte de La Bruyère il y a deux siècles ? Ce serait à désespérer de la civilisation.

M. Jaurès dit que la petite propriété paysanne est entrée en agonie. Toutes les statistiques prouvent le contraire. La petite propriété n'décroît pas et, en outre, elle renferme les terres les plus productives. Depuis un siècle le nombre des propriétaires a plus que doublé.

Les socialistes accusent les capitalistes de s'être emparé de la petite propriété, notamment dans la culture de la vigne, de la betterave et dans les domaines de chasse. La réalité ne répond pas au nom. La culture de la vigne se morcelle de plus en plus.

En ce qui concerne la betterave, la concentration de la culture n'empêche pas le morcellement de la propriété. Enfin, les domaines de chasse en sont à diminuer. Il est certain que la chasse a donné lieu à des abus, mais il est facile de les supprimer.

L'orateur dit ensuite qu'il faut s'attacher à faire disparaître la spéculation et les intermédiaires.

Bref, M. Deschanel tout en attaquant le collectivisme n'a nullement répondu au magnifique discours de notre ami Jaurès, dont toutes les critiques étaient justes et les arguments convaincants.

Il termine, en présentant l'organisation des associations agricoles (crédit, assurances, coopérations, syndicats), qui seraient un contrepoids à l'association forcée.

La droite et le centre applaudissent et réclament l'affichage du discours, qui est voté.

Il appartient aux socialistes de répondre à cet affichage par une ample distribution du discours de Jaurès. Les travailleurs des champs feront alors la comparaison et se formeront une opinion. Ils se rendront compte ainsi que le socialisme seul peut mettre un terme à leurs souffrances et résoudre la question de la crise agricole.

La suite de la discussion est renvoyée à une séance ultérieure.

La séance est levée à 6 h.

APRÈS LA SÉANCE

M. Bertaux a déposé sur le bureau de la Chambre une demande d'interpellation sur la situation faite aux employés et ouvriers de chemins de fer, par suite de la non application par les compagnies, des règlements et des circulaires, notamment en ce qui concerne les heures de service et les syndicats.

AU PAYS NOIR

Lorsqu'en 1888, les délégués mineurs, revenant du Sénat, membre de représentants firent des réserves sur le texte, deux fois modifié par l'assemblée de Luxembourg.

Les députés qui votèrent l'indépendance des délégués en 1887 et 1889, se résignèrent aux exigences sénatoriales, proclamant, bien haut, qu'ils n'abandonnaient rien de leurs principes.

Déjà en 1896, le rapporteur Guillaumou s'exprimait ainsi :

« Certes, votre commission, tenant compte des observations présentées, n'a pas la prétention de vous apporter une loi parfaite ; l'expérience démontrera les imperfections et la législature de l'avenir pourra l'améliorer lorsque la pratique aura démontré que le projet actuel ne répond pas à toutes les aspirations des ouvriers mineurs, et ne rend pas les services que l'on en attend. »

Entre le contre-projet organisant l'indépendance des délégués, présenté par le citoyen Basly, et le projet de la commission qui livrait le délégué à la merci des compagnies, la Chambre n'hésita pas ; elle se prononça pour l'indépendance.

Revenu du Sénat, en 1899, non sans avoir subi quelques amputations, le nouveau rapporteur demanda à la Chambre d'adopter les propositions des élus du suffrage restreint.

« Nous serons coupables, disait-il, de retarder plus longtemps la première application d'une loi qui peut être bienfaisante et qui reste perfectible.

« L'expérience, mieux que toute discussion, permettra de choisir entre le système du délégué qui reste ouvrier et celui qui cesse de l'être... Les pouvoirs publics n'hésiteront pas à corriger, dans le sens d'une indépendance plus certaine du délégué mineur, les insuffisances que l'expérience pourra signaler. »

A peine promulguée, la loi devint entre les mains des Compagnies un instrument d'oppression. De même qu'elles engageaient les membres influents des associations syndicales, elles s'appliquent à vexer les délégués, tâches renvoient, en tant qu'ouvriers, aux qui appartient dans l'accomplissement de leur tâche de surveillants, une ancienneté trop grande. Si la crainte de perdre sa place au chantier n'atténue pas, dans le salarié, la franchise du délégué, il devient, pour les porions et les ingénieurs, un ennemi.

Outre des concessionnaires qui ne peuvent supporter qu'un ouvrier attaché à leur service puisse contrôler les travaux, signaler les défectuosités du boisage, surveiller l'aérage et constater les accidents, le délégué se heurte encore au mauvais vouloir de l'administration.

Pour faciliter aux candidats des Compagnies l'accès aux fonctions de délégué mineur, le ministre des travaux publics a rédigé une circulaire qui autorise les exploitants à surveiller les opérations électorales.

Le Conseil d'Etat a bien décidé (arrêt du 20 juin 1891) que l'on ne pouvait considérer comme ouvriers les préposés à la surveillance des ouvriers des mines et que seuls les mineurs et les anciens mineurs étaient éligibles ; mais Yves Guyot et ses successeurs ne sont pas de cet avis.

A ces obstructions patronales et administratives, il faut ajouter celle du ministère des travaux publics actuel qui n'admet pas, pour les délégués, le droit de participer aux avantages des caisses de secours et de retraites. Sur les propositions du citoyen Basly, la Chambre avait décidé de leur appliquer la loi du 29 juin 1894.

Le Sénat allait ratifier le vote de la Chambre, lorsque Turrel apparut pour adjurer les pères conscrits de ne pas confondre les délégués non ouvriers avec ceux qui le sont.

L'expérience a montré les défectuosités de cette loi, arraché aux pouvoirs publics après trois voyages du quai d'Orsay, au Luxembourg : c'est pour y remédier qu'au nom de plusieurs de ses collègues socialistes et au sien, le citoyen Basly a déposé sur le bureau de la Chambre, en 1892, 1893 et 1895 des propositions organisant l'indépendance des délégués mineurs et leur participation aux charges et avantages des caisses de secours et de retraite.

Nous n'osons espérer voir la majorité de M. Méline sanctionner ces propositions qui sont cependant adoptées par la commission du travail.

JEANNOT.

A TRAVERS LA POLITIQUE

Paris, 10 juillet.

Lorsqu'on lit, en ce moment, les séances de la Chambre, on éprouve une impression analogue à celle de Bazile dans le *Barbier de Séville*, quand tout le monde lui crie qu'il a la fièvre cerbalème et qu'il doit aller se coucher. « Qui trompe-t-on ici ? se demande-t-il ; ils sont tous dans le secret. »

Qui espère-t-on abuser, disons nous à notre tour, en prétendant introduire des réformes dans nos impôts, pour le budget de 1898 ?

Personne ne se dissimule qu'on joue la comédie au Palais-Bourbon. Seulement, le gouvernement, comme ses partisans, et comme ses adversaires eux-mêmes, recule devant l'idée d'amener aux yeux du pays la responsabilité de l'avortement. Il cherche une formule dilatoire, qui permettant à la foie de clore la session et de sauver les apparences.

La n'est pas, d'ailleurs, le véritable intérêt de la situation, mais bien dans l'attitude définitive de la Droite.

L'inconnu et l'équation politique c'est la résolution à laquelle s'arrêteront les adversaires de la République, en vue des élections générales.

Les réactionnaires se demandent s'il vaut mieux pour eux affronter le scrutin populaire avec un cabinet existant notoirement, grâce à leur concours ou s'il leur est préférable d'avoir en face d'eux, au pouvoir, des républicains purs de toute compromission avec les monarchistes.

Le problème est complexe pour les droitiers. D'un côté, les avantages de la candidature semi-officielle, de l'autre, une certaine promiscuité dans beaucoup de choses faites par le ministère Méline et qui ont déplu au suffrage universel.

Les républicains sont bien avertis lorsqu'ils fascinent la force d'un parti opposé aux principes élémentaires de tout un régime politique. Laisser la France et la République à la merci de la velléité des réactionnaires, se coaliser aux mains d'hommes qui tombèrent du pouvoir, si des monarchistes le voulaient, c'est atteindre le dernier degré de la cécité politique.

Ainsi que nous l'avons annoncé, le Congrès National du Parti Ouvrier français tiendra, cette année, ses assises à Paris, au Grand Hôtel Moderne, place de la République.

Le Congrès s'ouvrira aujourd'hui dimanche 11 Juillet et durera trois jours.

Nos amis de la région pourront lire, chaque jour, dans le RÉVEIL et l'ÉGALITÉ, le compte-rendu détaillé des travaux du Congrès.

DERNIÈRES NOUVELLES

RÉGIONALES

UNE FEMME QUI SE PEND

ROUBAIX, 10 juillet.

La nommée Clémence Lorthiois, femme Louis Bonte, épicière, rue de l'Alma, 210, a été trouvée par sa fille pendue dans sa chambre du premier étage. Le docteur Balinghem, mandé en toute hâte ne put que constater la décès. Cet acte de désespoir est attribué à un accès de fièvre chaude.

UN SOLDAT NOYÉ

LENS, 10 juillet.

Samedi matin, on a retiré du canal de Lens à la Deûle, le cadavre du nommé Charles Cuvelier, soldat au 127e régiment d'infanterie, en garnison à Condé (Nord).

Cuvelier, qui était en convalescence pour la moisson avait quitté, lundi dernier, le domicile de ses parents qui habitent Sallaumines, pour aller à Lens faire quelques courses. Depuis on ne l'a ait point revu.

On suppose que, trompé par l'obscurité, il aura tombé accidentellement à l'eau lundi soir.

Le corps de ce malheureux soldat a été transporté immédiatement à l'hospice de Lens.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 10 Juillet 1897

Présidence de M. MARTIN, Vice-Président.

Accident de chemin de fer. — Au début de l'audience, le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire de l'accident survenu à la gare de Fives, le 31 janvier dernier, et qui causa la mort du sieur Jules Bernard, cantonnier auxiliaire.

Nos lecteurs se souviennent des débats de cette affaire, qui eurent lieu aux audiences des 19 juin et 3 juillet.

Le tribunal a déclaré MM. Billet, ingénieur de la voie ; Dubois, chef de gare de Fives, et Langue, chef de district, coupables d'homicide par imprudence.

En conséquence, Billet a été condamné à 500 fr. d'amende, Dubois et Langue, chacun à 50 fr. d'amende.

Pour ne faire arrêter. — Dans cette rubrique, nous avons relaté l'arrestation du sieur Thuillier Charles, âgé de 33 ans, employé de commerce, qui, se trouvant sans travail et sans domicile, brisa volontairement, le 7 courant, les carreaux d'une lanterne à gaz, quai de la Basse Deûle.

A l'audience, Thuillier déclare que ne trouvant pas d'ouvrage, il préfère aller en prison.

Le tribunal fait droit à son désir en le condamnant à cinq mois d'emprisonnement.

Acquittement. — Le 28 juin, des agents de la douane, découvraient à la gare frontière, dans un compartiment de 3e classe du train d'Orchies à Douai, 14 kilos de tabac cachés sous une planche clouée sous la banquette. Deux agents montèrent dans le train et, à l'arrivée à Douai, arrêtèrent M. Largouez Fernand, propriétaire, sous prétexte que, descendant le dernier du compartiment, il devait être considéré comme propriétaire du tabac de fraude.

M. Largouez fut conduit à la maison d'arrêt, sous l'inculpation de fraude. Mais ayant prouvé qu'il était monté dans le train à la gare d'Orchies, sans aucun paquet ni planche, en un mot qu'il n'avait pas commis le délit de fraude qui lui était imputé, le tribunal l'a relaxé purement et simplement et a condamné l'administration des Douanes aux dépens.

COUR D'ASSISES DU NORD

Voici la liste des jurés appelés à siéger pendant la session des assises qui s'ouvrira à Douai le lundi 26 juillet :

Jurés titulaires. — François Wanecq, fabricant à Caudry. — Désiré Carpentier, cultivateur à Orsinval. — Paul Lemesre de Pas, propriétaire à St. Jans-Cappel. — Charles Favier, cultivateur à Esnevelin. — Charles Cherquin, marchand-brasseur à Quesnoy. — Henri Fauquenoy, boulanger à Erquinghem-Lys. — Léon Togelrans, épicier, 9, rue Faidherbe, Lille. — Benoit Fournier-Merlin, capitaine au long cours à Grand-Fort-Philippe.

Eugène Delvordre, négociant à Tourcoing. — Louis Mulie, cultivateur à Neuville (Lille). — Hippolyte Lagaisse, instituteur en retraite à Bergues. — Charles Debavelaere, propriétaire à Dunkerque. — Edmond Picture, fabricant à Caudry. — François Lemaire, manufacturier à Beauvois. — Philippe Thomas, commandant en retraite à Landrecies. — Michel Carnesu, propriétaire à Bouvignies. — Emile Toffin, fabricant à Caudry.

Edouard Buisine, sculpteur, rue des Canonniers, Lille. — Charles Defrennes, propriétaire à Bavai. — Pierre Lepers, brasseur à Fiers. — Xavier Colin, propriétaire, 28, rue de Fleurus, à Lille. — Joachim Jacquemont, négociant à Quiery. — Charl s Quétel, rentier à Rosendael — Auguste Cocheteux, teinturier, 15, boulevard de la République, à Roubaix.

Ambroise Marchal, agent en douanes à Fourmont. — Alphonse Wicart, propriétaire 38, boulevard Victor Hugo, à Lille. — Charles Desoeing, industriel à Tourcoing. — François Cénipel-Vasseur, rentier à Marlle. — Camille Robbe, imprimeur 209, rue Léon Gambetta, Lille. — Charles Masson, fabricant à Roubaix. — Elie Renaux, fabricant de toiles à Armentières. — Joseph Deschott, avocat à Hazebrouck. — Léon Riches, cultivateur à Hennuy. — Henri Delalande, propriétaire, 66, rue Faidherbe, à La Madeleine-lez Lille. — Cloris Lecomte, employé à Mauvrée. — Théophile Chapelet, négociant à Valenciennes.

Jurés supplémentaires. — Camille Langlet, propriétaire à Douai. — Edouard Ménier, propriétaire à Douai. — Achille Dincq, ancien banquier à Douai. — Félix Labiche, négociant à Douai.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

La Chambre des mises en accusation a renvoyé devant le jury criminel les affaires suivantes :

Désiré Douvrin, ouvrier mineur, demeurant à Hénin Liétard : **Attentats à la pudeur.** — Pierre-François Vanthomme, journalier demeurant à Lens : **Tentatives de viols.** — Henri Labesque, domestique, demeurant à Vieille Eglise : **Vols qualifiés.** — Oscar-Joseph Grébeaux, cordonnier, demeurant à Noyelles-sous-Bellonne : **Incendie volontaire.** — Aspire-Charles-Joseph Forêt, cordonnier, demeurant à Fouquières-lez-Lens : **Attentats à la pudeur.**

La Fête Nationale à Lille

PROGRAMME

Salves d'artillerie sur les remparts de la Citadelle par l'artillerie à pied et les canonniers sédentaires. — Le drapeau National sera arboré sur tous les édifices publics.

Les habitants sont invités à pavoiser et illuminer leurs maisons. Des médailles seront décernées aux plus brillantes illuminations. (Pour les illuminations, se faire inscrire au bureau des fêtes à la Mairie, jusqu'au 13 juillet, à 3 heures du soir).

A 8 heures du matin, revue scolaire sur le boulevard de la Liberté. Après la revue, défilé des écoles devant le Monument Faidherbe.

A 9 heures du matin, sur le Champ-de-Mars, grande revue des troupes de la garnison, des canonniers sédentaires et des sapeurs-pompiers. — Fête de bienfaisance offerte aux vieillards et orphelins des Hospices. — Pot-au-feu délivré par la Municipalité à tous les indigents inscrits au Bureau de Bienfaisance et aux titulaires de pensions d'Hospice.

A 11 heures du matin, banquet scolaire sur le boulevard des Ecoles, offert aux enfants des Ecoles communales. En cas de mauvais temps, le banquet aura lieu à la même heure au Palais-Rameau pour les garçons et au Gymnase de la place Sébastopol pour les filles.

A 3 heures de l'après-midi, fête nautique sur le canal de la Haute-Deûle.

A 4 heures, au Palais-Rameau, grand concert patriotique par la Société Symphonique des concerts d'été.

De 4 à 6 heures, place de l'Arsenal, ascension aérostatique. — Concert pendant le gonflement du ballon. — Fêtes aérostatiques, faubourg de Valenciennes et rue Saint-Sauveur. — Lancement de ballons grotesques. — Concert pendant la durée des fêtes.

A 9 heures du soir, retraite aux flambeaux par le bataillon des sapeurs-pompiers et les différentes musiques de la ville. Itinéraire : Place de Tourcoing, rue Nationale, place de Strasbourg, rue Nationale, Grand'Place, rue des Manneliers, place du Théâtre, rue Faidherbe, place de la Gare, rue du Priez, parvis St-Maurice, rue de Paris, boulevard des Ecoles, boulevard Victor Hugo, place Barthélemy Dorez, boulevard Montebello, place Cormontaigne, boulevard Bigo-Danel, et place de Tourcoing.

De 9 heures à minuit, quai de la Basse-Deûle. — Fête vénitienne sur l'eau et concert d'harmonie. Illuminations du quai.

Nous publierons, dans notre numéro de demain, tous les détails du programme.

Théâtre Municipal de Lille

Voici la composition de la troupe engagée jusqu'à ce jour :

Mmes Adrienne Krard, 1re chanteuse légère, Montpellier. — Bonvoisin, forte chanteuse falcon, Rouen. — Marcelle Olivier, 1re dugazon, 1re chanteuse, operette Nantes. — Romain, 2e dugazon, 2e chanteuse opérette, Lille. — Arnal, Mère dugazon Desclauzois, Lille. — Mary Leeder, 3e dugazon des 2e, Lille.

MM. Santenac, 1er ténor léger, Toulouse. — Mallet, 1e ténor, 1er d'opérette, 5 ans à Vichy. — Sempé, baryton, opéra comique, Nancy. — Guillien, 1re basse chantante, Montpellier. — Redon, 1re basse noble, Dijon. — Raymond, 3e basse des 2e, Lille. — Romain, trial, Lille.

MMmes Branciès, grand premier rôle, Nancy ; Sarah O'Hickies, jeune 1er rôle, Toulouse ; Lina de Beer, 1re ingénuité, Lille ; Paul de Lille, 1re soubrette, Le Hâvre ; E. Petit, dalgne mère noble, Bruxelles.

MM. Joubert, grand 1er rôle, Nancy. — Fouquerelle, jeune 1er, 1er amoureux, Lille. — Sylvain, père noble, Lille. — Blondeau, grand 1er comique, Lille. — Romain grand 1er comique jeune, Lille. — E. Marquisy, jeune 1er comique, Nice. — Carrier, comique en tous genres, Lille. — Belmont, comique grime, Lille.

LILLE

Affaire de mœurs

Depuis quelque temps, la veuve Pile, âgée de 30 ans, couturière, attirait chez elle, place Madeleine Caulier, 3, des jeunes filles de 14 à 17 ans, qu'elle livrait à la prostitution.

M. Chauvin, commissaire de police du quartier, informé par des voisins de l'ignoble conduite de la couturière, ouvrait une enquête, et hier, la veuve Pile était arrêtée et écrouée à la maison d'arrêt sous l'inculpation d'excitation de mineures à la débauche et d'outrages publics à la pudeur.

M. Dogelby James, âgé de 25 ans, sujet anglais, demeurant rue Saint-Gabriel, 2 bis, a également été arrêté sous l'inculpation d'outrage public à la pudeur. Cet individu, client de la veuve Pile, se livrait chez cette dernière à des actes obscènes en présence de plusieurs fillettes.

Pour les mêmes faits, un mandat d'arrêt vient d'être lancé contre un nommé Lancaster Willams, qui a pris la fuite.

L'assassin Waresquelle

Waresquelle, qui tua sa femme d'un coup de revolver, dans la chambre qu'elle habitait, parvis Saint-Michel, a quitté la maison d'arrêt de Lille, vendredi matin, pour être conduit à la prison de Douai.

Il comparaîtra à la prochaine session des assises, sous la prévention d'assassinat.

Accidents de voiture

M. Mattin, âgé de 67 ans, a été renversé sur la place de la gare, vendredi soir par une voiture appartenant à M. Descarpentries.

M. Mattin s'est fait d'assez graves contusions au coude gauche et à la cuisse droite.

Il a été transporté à son domicile, rue Lafontaine, 68.

— M. Henri Thoort, 35 ans, charretier, a été blessé au cou par le timon de son chariot et s'est luxé la clavicule gauche.

Il a été transporté à l'hospital de la Charité.

La misère

Un pauvre ouvrier fileur sans travail, Henri Demaescale, demeurant rue des Etaques, 48, est tombé d'inanition, boulevard Maréchal Vaillant. Le pauvre homme n'avait pas mangé depuis deux jours.

Il a été transporté à l'hospital Saint-Sauveur.

Ecole subdivisionnaire d'instruction militaire

Aujourd'hui, dimanche, école de bataillon à l'esplanade de la Citadelle.

L'inspection générale de l'école subdivisionnaire d'instruction de Lille aura lieu le dimanche 18 juillet à huit heures et demie du matin, sur l'Esplanade. Réunion des officiers, à huit heures un quart. Tenue d'exercice, pantalon tombant pour les officiers à pied, dragonne en cuir, gants blancs.

Union des sociétés de gymnastique

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé c'est aujourd'hui, dimanche, que l'Union des sociétés de gymnastique, d'armes et de tir de l'arrondissement de Lille, fêtera ses succès remportés au concours de Roubaix.

Les sociétés se formeront en cortège, à 2 heures, à la gare. A 3 heures, réception à l'Hôtel de Ville. A 3 h. 1/2, fête de gymnastique au gymnase de la place Sébastopol. A 6 heures, chez M. Meurisse, président, 4, rue des Manniers, remise officielle du drapeau de l'Union et vins d'honneur aux sociétés victorieuses.

Jeune fanfare des trompettes

Nous rappelons que la Jeune fanfare des trompettes « Les Travailleurs », fondée, en novembre dernier, et qui compte déjà 50 exécutants, fera aujourd'hui dimanche 11 juillet, une sortie musicale.

Elle offrira aux membres actifs un concours de bouquets, d'une valeur de 150 francs de prix de toutes espèces seront joués gratuitement. Ces lots sont dus à la générosité du président d'honneur et des nombreux membres honoraires.

Les lots seront exposés à la Maison du Peuple siège de la société.

Le départ aura lieu aujourd'hui à 2 h 1/2 précises pour se rendre par la porte St-Maurice, rue des Guinguettes, chez le citoyen Fremaux où une sérénade sera donnée au comité du Parti ouvrier.

La jeune fanfare a prévenu le citoyen Kreba, maire d'Hellemmes que la société se fera également entendre au siège du Comité d'Hellemmes à 3 h. 1/2 et de là, se rendra chez le citoyen Desruelles, membre fondateur de la société, chez qui seront joués les prix.

La distribution aura lieu le même soir à la Maison du peuple.

Le Sanatorium de Saint-Pol

Parmi les œuvres appelées à bénéficier des fonds du pari mutuel, figure le Sanatorium de Saint-Pol-sur-Mer pour 7,000 francs.

Cours d'arboriculture

Aujourd'hui, dimanche 11 juillet, à 10 h du matin, au jardin d'arboriculture, rue Solférino, cours publics et gratuits.

Professeur, M. Saint-Léger, qui traitera : Les soins d'entretien du jardin fruitier ; la récolte et la conservation des fruits.

Concerts

L'extrait de viande Liebig est un pur jus de viande de bœuf, parfaitement concentré et se conservant indéfiniment. Il permet de préparer rapidement des potages légers et forts, de rehausser le goût des sauces et de tous les plats de légumes. Il sert aussi à assaisonner et à rendre plus appétissantes les restes de viandes et de volailles, en sorte que son utilité dans la cuisine moderne est pour ainsi dire universelle.

Thèse de Doctorat

Un de nos concitoyens, M. Georges Gérard, aide d'anatomie à la Faculté de médecine (Laboratoire de M. le professeur Debierre) interne des hôpitaux, lauréat de la faculté, prix de la Société des amis de l'Université (1895) a soutenu hier 10 juillet devant la Faculté de Lille sa thèse pour le doctorat en médecine et a obtenu la mention « extrêmement satisfait ».

M. Gérard avait pris comme sujet de son travail : « Le canal artériel au point de vue anatomique » (Développement, situation, oblitération).

Concours de natation

Nous rappelons que c'est ce soir, à cinq heures, qu'aura lieu, aux Bains Hillots, le concours de natation entre les élèves des écoles municipales.

La musique des jeunes aveugles de Rouchin exécutera plusieurs morceaux pendant le concours.

Cent quatorze élèves prendront part à ce concours. Ils sont répartis en trois groupes : le 1er groupe comprend 50 concurrents, il se compose des élèves ayant appris à nager dans l'année. Le 2e groupe, 33 nageurs, comprend les élèves qui étaient classés au 1er groupe au concours de 1895. Enfin, le 3e groupe 22 vétérans, est composé des élèves ayant eu nager au 14 juillet 1895.

Ce concours promet donc d'être très intéressant. Il attirera certainement de nombreux curieux.

Voyage à la mer

La Compagnie du chemin de fer du Nord organise pour le mercredi 14 juillet et chaque dimanche suivant, jusqu'au dimanche 19 septembre inclus, un train de plaisir à prix très réduits, en 2e et 3e classes, sur Dunkerque au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal, Douai, Pont-de la Deûle, L-forest, Libercourt, Seclin, Lille La Madeleine, St André, Pérenchies, Armentières, Bailleul et Hazebrouck.

Le prix des places, aller et retour, au départ de Lille, est de 6 fr. 10 en 2e classe et de 4 fr. en 3e classe.

Sur ces prix, des réductions de 5 à 25 0/0 sont encore faites pour les billets de famille.

Banquet du 14 Juillet

La commission du Cercle Républicain « L'Exemple », informe les membres du cercle, qui désirent participer au banquet du 14 juillet qu'ils peuvent se faire inscrire rue du Marché-aux-bêtes, 11.

La souscription est de 3 fr. 50.

Voyage scolaire

Le Dunkerque des Ecoles laïques de Lille conduira le jeudi 22 juillet les lauréats du certificat d'études à Dunkerque Malo.

Les directrices et directeurs d'écoles voudront donc bien se hâter d'adresser au trésorier, 27, rue des Tours les listes des élèves devant participer à ce voyage.

CHRONIQUE DES SPORTS

L'Administration des contributions indirectes a chargé l'Union Vélocipédique de France, d'organiser une course de 50 kilomètres par aller et retour sur route, course réservée aux candidats surnuméraires de cette administration. Les candidats qui prendront part à cette course, bénéficieront d'un certain nombre de points. La course aura lieu dans toute la France le 8 août prochain. Le départ et l'arrivée se feront dans chaque chef lieu de département.

Pour le Nord, voici l'itinéraire choisi :

Pont de la Citadelle, avenue de Bouffiers, avenue de l'Hippodrome, rue du Bois, La Carnoye, Lomme, Wez-Macquart, Chapelle d'Armentières (clef des Champs), Bois-Grenier, Fleurbaix, route de la Bombe jusqu'au hameau de Chapigny où se fera le virage, retour par la même route. Délai 3 heures.

L'heure du départ sera fixée ultérieurement.

Pour tous renseignements, s'adresser à la direction départementale des contributions indirectes ou à M. A. Swab, chef-conseil de l'U.V.F. 9, rue de la Préfecture, à Lille.

30

LE ROI DES CAMELOTS

PAR

Camille Bi...

PREMIÈRE PARTIE

— Oui, fit le vieillard, mes forces diminuent chaque jour et il ne faut pas que je meure encore. D'abord, la vie me plaît ; et puis, vous avez encore besoin de moi, Théodule.

— Vous pouvez vivre longtemps, grâce à Dieu.

— Dites donc grâce à ma volonté, Théodule, car Dieu ne se mêle guère des affaires des hommes ; nous en sommes une preuve, vous et moi.

Le jeune homme sourit.

— Ne m'avez-vous pas dit qu'il faut avant tout gagner de son temps ?

Ne m'avez-vous pas recommandé de dépier toujours comme les gens que je coudoie, même dans notre intimité, pour bien en prendre l'habitude.

— Que n'observez-vous aussi bien tous mes préceptes, Théodule.

— Il me semble que je vous obéis en tout.

— Peut-être. Mais je vous manquerai bientôt, sans doute ; or, vous n'êtes pas encore un homme prudent.

Le jeune homme eut un de ces sourires très doux, derrière lesquels se cache une ironie. Peut-être ne trompait-il pas le vieillard.

— Il n'y a personne aux fenêtres que vous m'avez indiquées, monsieur.

— Le hasard. Il y avait quelqu'un quand nous sommes sortis, c'est trop.

— Plusieurs personnes, m'avez-vous dit.

— De nombreuses têtes, curieuses et par conséquent dangereuses. Des têtes de femmes, il n'y a rien de pire.

— Un pensionnat, peut-être.

— Il y en avait de trop vieilles pour cela.

— Je m'informerai dès aujourd'hui, monsieur.

— Cela devrait être fait depuis longtemps.

— Je ne me doutais pas des curiosités que nous inspirons.

— Et vous sortez presque tous les jours ! Voyez, c'est la première fois que je vous accompagne, je suis vieux, j'ai la vue mauvaise...

— Oh ! protesta celui que le vieillard appelait familièrement et d'un ton autoritaire Théodule.

— Oui, vous allez me répéter que la vieillesse a laissé chez moi intactes la vue et l'intelligence ; eh bien ! vous vous trompez. Il m'a suffi de sortir une fois pour voir que nous ne sommes pas seuls ici, pour m'apercevoir qu'on nous épie ; mais autrefois, à la seule expression de ces visages, je vous aurais dit s'ils nous étaient hostiles ou non, s'ils étaient intelligents ou bêtes, malveillants ou simplement curieux. Vous voyez bien que je baisse, mon pauvre ami.

Quant à l'intelligence, je n'ai plus le flair que je possédais, si net, si certain que je jugeais un homme à première vue, ou même sans le voir, à son accent ou à son éclat de rire ; la mémoire s'en va aussi ; et les choses du passé me sont toujours présentes à l'esprit, celles de la veille m'échappent. C'est pourquoi je vous ai laissé la direction absolue des affaires ; c'est pourquoi il est temps que vous deveniez un homme sérieux.

— Je crois qu'en affaires j'ai bien profité de vos leçons.

Pour le reste, qu'ai-je à craindre maintenant ?

— Est-ce qu'on sait !

— Je vous ai ramené du Mexique, où vous meniez une existence misérable, avec une fortune, ou un nom, ce qui vaut davantage ; je vous ai donné une tutelle de deux millions, tutelle dont vous n'aurez pas à rendre de comptes si vous êtes assez adroit pour épouser votre pupille.

— Je crois que ce ne sera pas bien difficile. Berthe n'a que quinze ans ; encore une année de pension, et dans les vacances mêmes qui suivront sa sortie du couvent, avant qu'elle ait l'âge de savoir ce qu'est aimer, je l'épouse. Vous rédigez le contrat, vous, monsieur, et nous sommes vos enfants affectueux, dévoués, reconnaissants de leur bonheur.

Le vieillard hocha la tête et soupira :

— Quand je songe qu'une imprudence, un hasard, peuvent renverser ce bel échafaudage de rêves, j'ai peur, Théodule.

— Peur de quoi ?

— J'ai la vie que j'avais rêvée, bien tard il est vrai, mais, enfin, j'en jouis et je puis en jouir quelques années encore.

— Dites de longues années.

— A quoi bon espérer l'impossible ? je me contente de ce qui peut être, mais j'ai peur, comme je vous le disais, Théodule, j'ai peur de mal finir. Ce bonheur inaccoutumé, que j'ai cherché par tous les moyens, m'épouvante un peu. Vous êtes resté léger, Théodule.

— Parce que je vous sens près de moi, vous qui êtes la finesse et la prudence mêmes ; parce que, ne vous cachant rien de ma vie, rien de mes actes, rien même de mes pensées, je sais ne rien faire que de bien, comme si j'y avais réfléchi, puisque je suis toujours vos conseils.

— Ne les attendez plus, mon ami ; je crois que vous ferez bien d'avoir confiance en moi toujours, mais je suis vieux, presque autant que je le parais, je vous manquerai, c'est inévitable. Et alors ?...

— Pensez-vous donc que je doive craindre, Muller ? Je ne vous ai jamais vu ainsi.

— Non, mais je vous trouve peu empressé pour ce mariage qui représente deux millions. Berthe vous déplairait-elle ?

— C'est une enfant à qui l'on ferait plus de plaisir avec une poupée qu'avec un mot d'amour.

— Ne vous y fiez pas. Le couvent est un éducateur qui d'une enfant a bientôt fait une femme. Il y a là les grandes qui se chargent d'éveiller les petites ; il y a les savantes en la matière qui font la leçon aux ignorantes.

— Ma pupille me fait l'effet d'être parfaitement et sincèrement ingénue.

— Prenez garde qu'un autre lui parle d'amour avant vous. Je vous aime, Théodule, comme si vous étiez mon fils. Est-ce parce que vous êtes l'homme que je cherchais ? Est-ce parce que vous êtes un peu l'enfant de mon cœur ? Est-ce parce que, n'ayant jamais aimé, j'en éprouve, vieillard, le besoin comme j'éprouvais celui du bien-être ? je ne sais.

Mais si j'avais un fils, je ne m'intéresserais pas davantage à son avenir, à son bonheur, à sa fortune.

— Ce fils, vous l'avez en moi, monsieur, vous l'aurez toujours ; vous pouvez l'aimer, comme vous pouvez jouir des tardives douceurs de la vie ; ni les unes ni l'autre ne vous manqueront.

Le vieillard resta un moment pensif ; puis, tout à coup :

— Vous m'avez dit que jamais vous n'avez aimé, Théodule.

— Jamais, répondit le jeune homme avec une franchise à laquelle on ne pouvait se tromper.

— Puissiez-vous dire toujours de même.

— Et Berthe ?... fit le banquier en souriant.

— Cet amour-là n'a rien de dangereux. On peut aimer sa femme sans danger, par cette raison qu'on l'aime sans passion. C'est une chose à soi, comme les millions qu'elle apporte ; on jouit de l'une et des autres sans désirs parce que le désir aisément satisfait meurt faute de la lutte qui le nourrit, de l'incertitude qui l'excite, de la résistance qui l'affole, de l'inassouvissement qui fait la rage puissante. N'aimez pas Théodule Dormont, vous seriez perdu. Tenez, je vous ai menti en vous disant que je n'ai pas aimé. J'ai aimé une heure, et jusqu'au jour où je vous ai rencontré, cela a pesé sur ma vie.

Le jeune homme regardait le vieillard avec un véritable intérêt : une curiosité étrange s'emparait de lui sans qu'il sût pourquoi lui-même. Il se sentait avide de connaître cette destinée. On eût dit que la révélation qu'il venait d'entendre le frappait d'un pressentiment et que ce passé lointain d'un autre serait l'oracle qui dévoilerait pour lui l'avenir. Il demanda :

— De quel poids une heure d'amour peut-elle être sur une vie ?